

## ENVIRONNEMENT : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses apportées par le maître d'ouvrage / parties prenantes	Observations de la CPDP
Questions générales	Qui prendra en charge l'impact écologique du projet, le maître d'ouvrage ou l'État ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> la décision d'ouvrir à l'urbanisation le Triangle de Gonesse a été prise par la Région Île-de-France et les pouvoirs publics. Conformément à la réglementation, le projet fera l'objet d'une étude d'impact avec une évaluation des impacts environnementaux et une présentation des mesures prévues pour les éviter, les réduire ou compenser les éventuels impacts résiduels.	
	Des principes d'éco-construction ont-ils été prévus ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> l'agence Bjarke Ingels Group et les professionnels qu'elle a associés au projet architectural sont particulièrement attentifs aux principes de l'éco-construction dont il sera tenu compte. EuropaCity viserait, en s'appuyant notamment sur une démarche d'analyse du cycle de vie, à sélectionner et favoriser des matériaux contribuant à la sobriété énergétique et démontrant une approche écologique afin de limiter son empreinte carbone, en veillant à utiliser au maximum des matériaux issus des filières de production et de distribution locales.	
Impacts sur le climat	Que compte faire le maître d'ouvrage pour convaincre le public qu'il est pleinement sensible aux engagements pris lors de la conférence sur le climat (COP 21) et comment cela se traduit-il concrètement dans le projet ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> l'étude d'impact aura vocation à analyser l'incidence d'EuropaCity sur son environnement, les mesures proposées pour éviter et réduire les impacts, ainsi que les mesures proposées pour compenser les effets résiduels éventuels ; pour ce qui concerne le bilan carbone, les impacts seront calculés selon la méthode préconisée par l'ADEME.	
	Comment le maître d'ouvrage justifie-t-il un projet contraire aux engagements pris par la France pendant la COP 21 ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> comme indiqué par la DRIEE Île-de-France lors de l'atelier du 7 juin, le projet serait soumis à la réglementation édictée par la Région (notamment son Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie) mais ne peut pas avoir de lien opérationnel direct avec les engagements pris par la France au terme de la COP 21.	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses apportées par le maître d'ouvrage / parties prenantes	Observations de la CPDP
Énergie	Comment optimiser la gestion énergétique ?	<p><b>Réponse de A&amp;T :</b> il s'agit de créer un écosystème urbain exemplaire du point de vue de la transition écologique, apte à intégrer et à mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes pour produire sur place l'ensemble de l'énergie nécessaire à EuropaCity.</p> <p>Il serait intéressant de faire bénéficier les bâtiments du quartier d'affaires voisin ou les centres villes à proximité d'une éventuelle production de chaleur excédentaire. Cet objectif rejoint notre intention de mettre en place une solution de stockage géothermique afin d'optimiser les besoins énergétiques sur l'ensemble de l'année.</p> <p>Une part importante de l'énergie nécessaire au projet serait produite sur place en recourant à des sources d'énergie renouvelable (énergie solaire photovoltaïque, géothermie profonde, méthanisation des déchets organiques, unités de cogénération de chaleur et d'électricité), qui seraient associées à des solutions de stockage.</p>	D'une manière générale, les choix à venir en matière d'énergie devront être construits avec les acteurs du territoire, comme en est convenu le maître d'ouvrage (cf. verbatim de l'atelier du 7 juin 2016).
	Est-ce que dans le projet il est envisagé de créer des effets de serre sur un espace tampon pour l'hiver et pour l'été a-t-on songé à faire l'étude de l'évacuation des calories par un balayage conséquent de l'air ?	<p><b>Réponse de A&amp;T :</b> plusieurs scénarios à l'étude accordent une part importante à l'énergie solaire photovoltaïque. Plusieurs autres techniques sont envisagées dans les scénarios, telles : la géothermie, avec le stockage d'énergie thermique saisonnier ou la géothermie profonde, la méthanisation des déchets organiques, génératrice de biogaz, associée à des unités de cogénération permettant de produire à la fois de la chaleur et de l'électricité. Des études ont démarré avec de grands industriels français - fournisseurs d'énergie et spécialistes de la gestion de l'eau et des déchets - pour élaborer des solutions innovantes participant à l'émergence d'une <i>smart city</i> à la française.</p>	
	Quelle sera la consommation électrique du parc des neiges ?	<p><b>Réponse de A&amp;T :</b> la consommation énergétique du parc des neiges est estimée à 4 GWh/an, équivalent à celle de 200 habitants, du fait de la très haute performance de l'enveloppe extérieure et des équipements, et de la synergie énergétique qui serait mise en place avec le Parc aquatique.</p>	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses apportées par le maître d'ouvrage / parties prenantes	Observations de la CPDP
Eau	Le projet accroîtra-t-il les risques d'inondation ?	<p><b>Réponse de l'EPA Plaine de France :</b> pour les zones construites il y aura obligation de stocker les pluies d'occurrence cinquantennale à la parcelle, puis de se rejeter dans le réseau public selon un débit régulé imposé.</p> <p>Le réseau public proposé à l'échelle de la ZAC est une combinaison de tranchées drainantes, noues plantées, espaces publics inondables en cas de pluies d'occurrence cinquantennale et de réseaux d'eaux pluviales classiques. Ainsi, lors d'un orage d'occurrence cinquantennale, les eaux ruisselées seront stockées en inondant ces parcs.</p>	L'utilisation des eaux recyclées devra être conforme à la réglementation sanitaire en vigueur (cf. verbatim de l'atelier du 25 mai 2016).
	D'où viendra l'eau potable ? Quelle sera la consommation ?	<p><b>Réponse de A&amp;T :</b> les besoins globaux en eau ont été estimés à environ 2 616 m<sup>3</sup>/jour soit l'équivalent des besoins moyens en eau de 2 100 français.</p> <p>Pour l'approvisionnement d'EuropaCity en eau potable, le site pourrait être desservi par l'usine d'Annet-sur-Marne, qui produit environ 105 000 m<sup>3</sup>/j et dont la configuration actuelle permet une production supplémentaire de 25 000 m<sup>3</sup>/j.</p>	
	Pour créer de la neige, pour des pistes de ski artificielles, il faut des climatiseurs géants avec des volumes d'eau de même proportion. Où va-t-elle être prise ?	<p><b>Réponse de A&amp;T :</b> la réutilisation des eaux pluviales et le recyclage des eaux usées après traitement (bassins de récupération, jardin filtrant et/ou usine d'épuration intégrée...) permettraient une division par deux des besoins en eau potable. Ainsi, quel que soit le système de production de neige retenu, l'eau issue de la fonte pourrait être récupérée, traitée et réutilisée, par exemple pour le nettoyage des sols.</p>	L'utilisation des eaux recyclées devra être conforme à la réglementation sanitaire en vigueur (cf. verbatim de l'atelier du 25 mai 2016).
Biodiversité et entretien des parcs	Quel est l'impact prévu du projet sur la biodiversité actuelle du site ? Quelle serait la situation une fois le projet réalisé ?	<p><b>Réponse de A&amp;T :</b> EuropaCity s'implanterait sur une zone où les enjeux de biodiversité sont faibles.</p> <p><b>Réponse de A&amp;T :</b> une cinquantaine d'hectares d'espaces paysagers sont prévus en toiture, dont une quinzaine accessibles au public (un parc de 10 hectares, une ferme urbaine de 7 hectares), renforçant la trame verte locale afin de créer des conditions favorables pour l'installation, puis la pérennisation d'une biodiversité locale, riche et diversifiée.</p> <p>Plusieurs milieux naturels locaux ont été sélectionnés à partir de leurs potentiels écologiques pour être implantés à EuropaCity : pelouses pâturées, prairies fauchées, parcelles agricoles (maraîchages, prévergers, c'est-à-dire des types de vergers associant arbres fruitiers de haute tige et prairie), haies bocagères et corridor arboré.</p> <p>Dans ce cadre, il sera fait appel aux compétences des professionnels capables de produire et d'entretenir le parc de végétaux ainsi créé.</p>	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses apportées par le maître d'ouvrage / parties prenantes	Observations de la CPDP
<b>Bruit</b>	Il est difficile de se faire une idée précise des nuisances sonores provenant du Bourget. La CNDP pourrait-elle demander une contribution à Bruitparif ?		Les services de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporquaires) et Bruitparif ont présenté lors de l'atelier du 25 mai 2016 l'incidence des plans (ou projets de plan) d'expositions du bruit des aéroports de Roissy et du Bourget sur le triangle de Gonesse.
	Les espaces de plein air dans une zone de bruit importante ont-ils réellement une chance raisonnable d'être attractifs ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> EuropaCity figurerait pour la quasi-totalité de sa superficie sous l'indice LDEN 55, l'extrémité de sa partie sud serait couverte par un indice LDEN 60, soit un niveau d'exposition au bruit modéré. Dès la phase de conception du projet architectural, il a été prévu que l'organisation spatiale du site et ses partis-pris architecturaux apporteraient une première réduction majeure des nuisances phoniques (bâtiments écrans). Des mesures complémentaires, actives ou passives, pourraient être imaginées en complément pour améliorer le confort (dispositifs anti-bruits,...)	
<b>Pollution de l'air</b>	Une fois prises en compte la réduction des impacts du projet sur la pollution de l'air, quelles seront les possibilités de compensation des impacts résiduels ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> nous avons montré ce qu'on pouvait présenter en matière d'évitement et de réduction. La compensation n'a pas été approfondie puisque nous n'en sommes pas encore au stade de l'étude d'impact. Ces éléments seront travaillés au stade de l'étude d'impact, notamment toutes les compensations réglementaires qui y seront incluses.	Point de vigilance à prévoir pour l'étude d'impact.
<b>Déchêts</b>	Quelle est la quantité de déchets à produire par EuropaCity chaque année ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> l'estimation pour 2024 est de 32 400 t/an (en valeur 2014), dont 5 000 t de bio déchets, 18 700 t/an de recyclables et 4 300 t/an de verre. Cette production devrait être orientée à la baisse, d'environ 5 % par an.	
	Imposerez-vous des politiques d'approvisionnement aux enseignes locataires pour diminuer les déchets à la source ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> une limitation du volume de déchets s'appliquerait aux opérateurs présents sur le site à travers un principe de bail vert. La nature de telles clauses, qui seraient annexées au bail, est encore à préciser.	
	Qu'avez-vous prévu pour les déchets de chantier et du BTP ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> une charte de « chantier vert » serait intégrée aux appels d'offres pour la construction.	
	Le digestat sortant d'une unité de méthanisation n'est pas du compost, comment comptez-vous le transformer ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> le digestat est un sous-produit de la méthanisation à l'étude dans le projet. Ce digestat peut être valorisé notamment dans la ferme urbaine ou dans les parcelles agricoles voisines.	D'une manière générale, les choix à venir en matière de gestion de déchets devront être construits avec les acteurs du territoire, comme en est convenu le maître d'ouvrage (cf. verbatim de l'atelier du 7 juin 2016).

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses apportées par le maître d'ouvrage / parties prenantes	Observations de la CPDP
<b>Construction des bâtiments</b>	Pour la construction du bâtiment avez-vous prévu d'utiliser des matériaux locaux, réutilisés et réutilisables, recyclés et recyclables ? La construction en bois est-elle prévue ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> le choix des matériaux de construction serait étudié avec une attention particulière pour limiter l'impact carbone de la construction. S'agissant du choix d'une ossature en bois, il s'agit pour l'instant d'une option, chaque grand équipement devant faire l'objet d'une maîtrise d'œuvre particulière car le projet n'est pas encore défini dans le détail.	
<b>Paysage</b>	Comment EuropaCity souhaite-t-il s'intégrer d'un point de vue paysager dans les caractéristiques paysagères de la Plaine de France ?	<b>Réponse de A&amp;T :</b> EuropaCity le nouveau quartier du Triangle de Gonesse a pour vocation d'assurer une transition douce entre l'espace urbanisé et les espaces ouverts. Il est prévu qu'il soit doté d'espaces paysagers profitant aux usagers et mettant en valeur les vues sur le territoire, vers le cœur de la métropole au sud, vers les espaces agricoles au nord. Le parc et la toiture végétalisée d'EuropaCity contribueraient à cet objectif.	